

Bourgogne

Yonne



Premières tendances structurelles

recensement agricole 2010

9 000 permanents dans la production agricole

Département le plus céréalier de la région, l'Yonne conforte ses exploitations de grandes cultures et accroît son nombre d'exploitations viticoles. C'est ainsi le département bourguignon qui perd le moins d'exploitations et d'exploitants entre 2000, année du recensement précédent, et 2010.

9 000 permanents dont plus de 5 300 exploitants, associés à une main-d'œuvre saisonnière en baisse, représentent 7 100 unités de travail annuelles.

4 300 exploitations valorisent une surface agricole presque stable par rapport à 2000, sur des unités de 98 hectares en moyenne.

Les exploitations yonnaises comptent 9 000 permanents à temps plein ou partiel, soit 1 900 de moins qu'en 2000. Cette baisse de 18 % est légèrement inférieure à celle observée au niveau régional (- 20 %). Le travail agricole demeure principalement familial : 74 % des actifs permanents appartiennent à la famille des exploitants contre 79 % en 2000. Les 5 330 exploitants constituent le pilier de cette main-d'œuvre : ils fournissent 58 % de la force de travail. La participation du reste de la famille, traditionnelle dans ce secteur, se réduit très fortement : le nombre d'actifs familiaux autres que les exploitants est divisé par deux. Ils ne fournissent plus que 8 % du travail contre 14 % en 2000. Cependant, ces contributions familiales sont davantage reconnues : le nombre de salariés familiaux augmente ainsi de 38 %. Parmi les exploitants, la féminisation progresse mais reste modérée : 1 200 femmes sont exploitantes, soit 22 % contre 19 % en 2000. La réduction de l'activité familiale a peu profité à l'emploi salarié. Le nombre de salariés permanents hors cadre

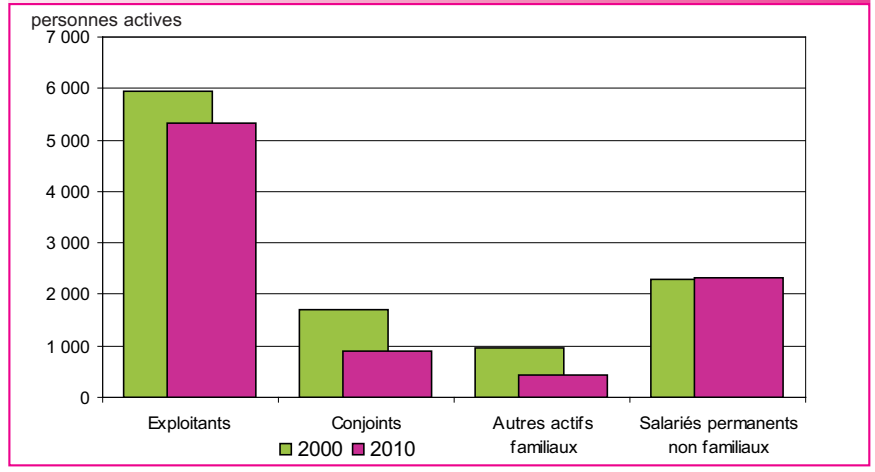
familial a très légèrement augmenté (1 %). On en dénombre désormais 2 300. Leur part a progressé. Ils assurent désormais 26 % du travail contre 24 % en 2000. La légère hausse de l'emploi salarié est principalement le fait de la viticulture dont le nombre de salariés a augmenté de 24 %.

La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière diminue d'un quart. Elle n'assure que 6 % du travail. Elle intervient principalement en viticulture (à 39 %) et dans les exploitations céréalières (22 %) et de polyculture-polyélevage (17 %).

La contribution au fonctionnement des exploitations des entreprises de travaux agricoles et Cuma a doublé depuis 2000, mais reste faible (1 % du travail). Au total, les actifs agricoles fournissent un travail équivalent à 7 100 UTA (personnes à temps plein sur l'année). Le nombre d'UTA par exploitation est passé de 1,6 en 2000 à 1,7 en 2010. La productivité du travail progresse. En 2010, il faut 1,7 UTA pour mettre en valeur 100 hectares contre 1,9 UTA en 2000.



Les exploitants confortent leur position



Source : Agreste - Recensements agricoles

1 200 femmes sont exploitantes. Leur nombre augmente depuis 2000. L'Yonne est le seul département de Bourgogne à présenter ce taux de féminisation (22 %) et cette tendance haussière.

10 % des exploitations (les plus grandes) contribuent à 42 % du potentiel de production du département.

15 % du vignoble est vendangé à la main (45 % sur la région).

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ À partir d'octobre 2011, Agreste Bourgogne titre sur chaque département, puis sur les installations et l'élevage.

■ Disponible sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur
www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

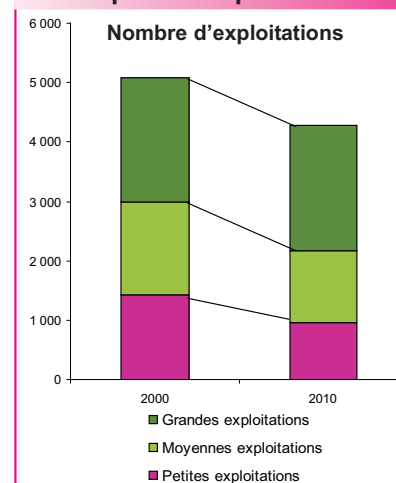
4 300 exploitations, encore plus spécialisées

En 2010, l'Yonne compte 4 300 exploitations soit 21 % du total Bourgogne et 0,9 % du total France métropolitaine. 800 exploitations ont disparu en dix ans, trois sur cinq en quarante ans. Depuis 2000, ces disparitions ont concerné en majorité les petites exploitations. Leur nombre a diminué de 33 % (40 % au niveau régional). Par contre, les exploitations ayant un potentiel de production supérieur à 25 000 euros ne baissent que de 9 %, moins qu'au niveau régional (15 %). Ces 3 300 moyennes et grandes exploitations représentent désormais 77 % de l'ensemble : elles contribuent à 98,8 % de la production agricole potentielle départementale et occupent 97,5 % de la superficie agricole. Les grandes exploitations dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros sont un peu plus nombreuses qu'en 2000 (+ 1 %) et occupent une part plus importante : 49 % contre 41 % en 2000. Elles concentrent 87 % de la production agricole potentielle départementale sur trois principaux systèmes de production : les grandes cultures, la viticulture et le système mixte « grandes cultures et élevage bovin ». Ces trois orientations technico-économiques (Otex) concernent 79 % des exploitations moyennes et grandes du département (75 % en 2000). L'Otex grandes cultures prédomine toujours : 53 % en 2010 contre 50 % en 2000. Elle résiste mieux au mouvement de concentration des exploitations que le système

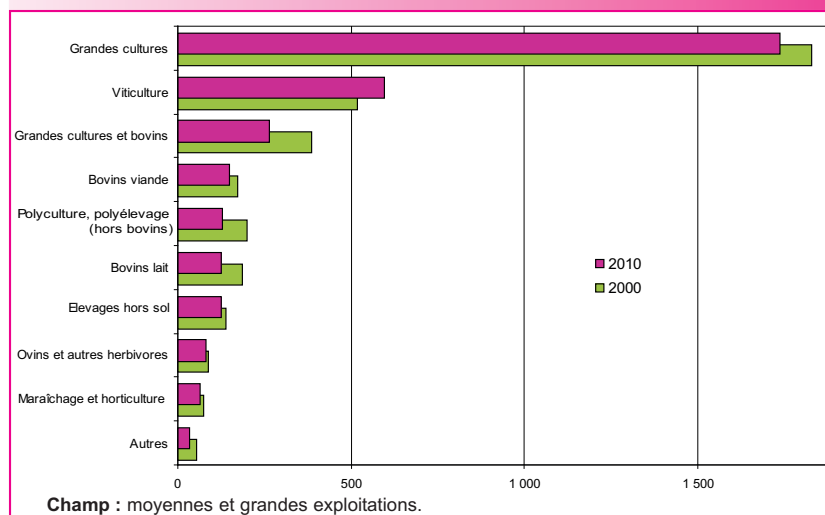
mixte « grandes cultures et élevage bovin » (- 5 % contre - 32 %). Le nombre d'exploitations moyennes et grandes spécialisées en viticulture est le seul à croître entre 2000 et 2010 (+ 15 %). Il s'établit à 18 % des exploitations icaunaises (14 % en 2000). La moitié des producteurs de lait sont également céréaliers. Les éleveurs hors-sol sont à 50 % spécialisés (porcs), les autres partagent cette activité avec les grandes cultures.

Sur le territoire, les spécialisations sont bien distinctes et impactent le paysage : céréales et oléo-protéagineux dominant le sénonais et les plateaux de Bourgogne, cohabitent avec des prairies en Puisaye, alors que le vignoble s'affiche en Chablisien.

Fortes diminution des petites exploitations



Les exploitations viticoles prospèrent



Une surface agricole plutôt stable

Les exploitations occupent un espace important : 417 300 hectares de superficie agricole, cultivée ou utilisée, mais aussi des surfaces de bâtiments, de cours, de bois, de landes. Au total, les exploitations agricoles s'étendent sur 424 400 hectares. La superficie agricole utilisée par les exploitations diminue de 0,5 % en dix ans (- 3,2 % en France métropolitaine). Pas de déprise donc, les exploitants qui cessent leur activité permettent aux autres de s'agrandir : une petite exploitation sur trois a été englobée, et seulement une moyenne ou grande sur dix.

La surface moyenne d'une exploitation icaunaise frôle ainsi 98 ha contre 83 en 2000. Cet agrandissement de 18 % est néanmoins le plus modeste de la région en lien avec la disparition

d'exploitations la plus faible.

Les exploitations viticoles valorisent en moyenne 9,5 ha de vigne. 20 % d'entre elles ont plus de 15 ha et entretiennent ensemble plus de la moitié du vignoble icaunais.

Si la vigne occupe moins de 2 % des surfaces, les exploitations de l'Yonne consacrent, en 2010, 52 % du territoire aux céréales, 23 % aux oléo-protéagineux et 17 % aux fourrages, surtout de l'herbe.

Au sein de l'élevage bourguignon, l'Yonne se distingue par une présence laitière (malgré une forte baisse), par ses élevages hors sol : porc, en baisse, et volailles certifiées dont le nombre de places augmente encore. Ovins et bovins allaitants se côtoient aux abords du Morvan et en Terre Plaine.

Des exploitants formés et branchés

Près de 60 % des exploitations (2 500) ont un statut individuel. Depuis 2000, la baisse est de 31 %. Environ 37 % des petites exploitations, 36 % des moyennes et 27 % des grandes adoptent ce statut. Elles contribuent à 29 % du potentiel icaunais contre 70 % assuré par les formes sociétaires (1 000 EARL et 300 Gaec), proche du score de la Côte-d'Or (74 %), grâce aux EARL. En 2010, plus de la moitié des exploitants ont 50 ans ou plus, 18 % 60 ans ou plus. 11 % des exploitations moyennes et grandes et 47 % des petites sont dirigées par des sexagénaires. Les exploitants de

moins de 30 ans représentent moins de 6 %, la plus faible proportion observée en Bourgogne.

42 % des exploitants ont au moins le niveau bac ; cette proportion atteint 78 % chez les moins de 40 ans.

Près de 6 exploitations sur 10 utilisent internet pour leur gestion. Le haut débit bénéficie à 88 % de ces « branchés ». La part des internautes dépasse d'ailleurs les 2/3 chez les moyennes et grandes structures.

Si 30 % des exploitations moyennes et grandes utilisent un logiciel de comptabilité et autant un logiciel technique, ce dernier score est toutefois le plus faible de Bourgogne.

550 exploitations ont une activité de diversification dont la moitié comme entrepreneurs de travaux agricoles.

70 exploitations transforment à la ferme et 60 ont une activité d'hébergement.

17 % commercialisent via des circuits courts. 38 % des viticulteurs pratiquent la vente directe (plus de la moitié en Bourgogne).

1 500 exploitations sont engagées dans des démarches sous signe de qualité ou d'origine :

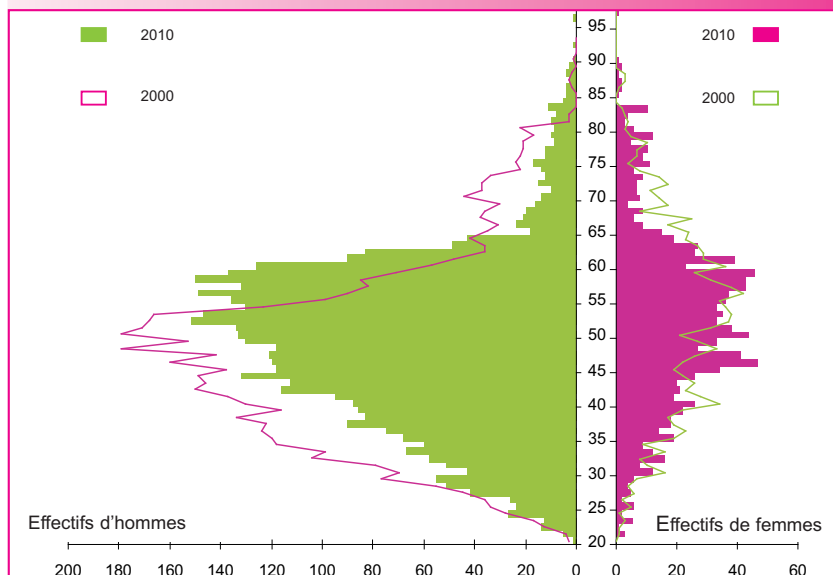
760 en AOP-AOC (97 % sont viticulteurs), 70 en label rouge, 200 en agriculture biologique ou en conversion.

Plus de 3/4 de la surface agricole est consacrée aux céréales et oléo-protéagineux ; c'est le 5e département métropolitain.

L'Yonne est le premier département de France pour ses surfaces d'orge d'hiver et de colza.

La sole de betteraves a baissé de 60 % en 10 ans suite au "plan sucre" tandis que le chanvre occupe 180 ha. 330 ha de cerisiers et 240 ha de pépinières singularisent ce département.

Plus de quinquagénaires qu'il y a dix ans



Source : Agreste - Recensements agricoles

Quelques chiffres clés de l'Yonne

	2010	Evolution depuis 2000 en %		2010	Evolution depuis 2000 en %
Structures			Superficies en hectares		
Exploitations agricoles	4 300	- 16	Céréales	218 400	+ 1
<i>dont engagées en agriculture biologique</i>	200	+ 2	Oléagineux	87 300	+ 6
<i>dont engagées en AOC-AOP</i>	760	+ 10	Protéagineux	9 500	+ 2
Exploitants	5 300	- 10	Cultures fourragères	23 400	+ 11
<i>dont âgés de - de 40 ans</i>	1 100	- 29	Superficie toujours en herbe	47 500	- 8
Salariés permanents	2 300	+ 1	Vignes	7 160	+ 16
Saisonniers (en UTA)	430	- 25	Jachères	20 100	- 26
Exploitations moyennes et grandes	3 300	- 16	Taille des exploitations		
SAU moyenne des exploitations sans vigne (1)	146	+ 17	< 50 ha	1 800	- 21
SAU moyenne en vignes des exploitations (1)	10,4	+ 16	50 - 100 ha	600	- 37
Effectifs (nb de têtes)			100 - 200 ha	1 300	- 7
Vaches allaitantes	26 800	- 6	> 200 ha	600	+ 29
Vaches laitières	15 800	- 18	Statut des exploitations		
Total bovins	105 400	- 5	Exploitations individuelles	2 550	- 31
Brebis mères	22 500	- 19	GAEC	300	- 22
Total ovins	30 950	- 22	EARL	1 000	+ 40
Total caprins	4 500	- 20	Autre statut	450	+ 37
Total porcins	57 200	- 31	Mode de faire valoir		
Poulets de chair	2 686 000	+ 47	Faire valoir direct	34%	+ 12
			Fermeage à des tiers	66%	- 5

(1) en ha - champ des exploitations moyennes et grandes

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute**

standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. 25 000 euros correspondent par exemple à une exploitation « bovins viande » de 45 hectares et d'environ 70 têtes.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

■ **Cuma** : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. La participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Tous les associés participent aux travaux.